

COMMUNE DE LE HOUGA

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire de LE HOUGA informe le public qu'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune se déroule depuis **le 22 Novembre 2019 et se terminera le 23 Décembre 2019** à la mairie.

Un dossier sous format papier y est soumis à l'examen du public aux jours et heures habituels d'ouverture **de 08 h 30 à 12 h 30 et 14 h 00 à 17 h 00**. Il est aussi consultable sous format dématérialisé sur le site internet suivant **lehouga.fr**. Un ordinateur est mis à disposition du public pour consulter ce dossier dématérialisé. Cet ordinateur est disponible à la mairie de LE HOUGA aux horaires et pendant la période indiquée ci-dessus

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête publique prévoit :

- 157,9 ha de zones urbaines dont 36,7 ha destinées à l'activité
- 14, 4 ha de zone à urbaniser
- 2 178,2 ha de zones à vocation agricole
- 800,5 ha de zones à vocation naturelle

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui peut être consultée en mairie et sera jointe au dossier d'enquête publique. Il en va de même pour l'avis de l'autorité environnementale.

Madame le Maire de la commune, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

Monsieur LOPEZ Éric ayant pour profession Directeur des Services Techniques de la ville de Saint Sever a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de PAU.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie

- **Vendredi 06 Décembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.**
- **Lundi 23 Décembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.**

Les observations et propositions sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante plulehouga@yahoo.com. Elles doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, et sur l'adresse internet suivante **lehouga.fr** pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.